Ville de Vernon
EN NORMANDIE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de rénovation et mises en conformité du Musée Blanche Hoschedé-Monet

Date et heure limites de réception des offres :

jeudi 17 décembre 2026 à 12:00

Ville de Vernon
Place Barette
BP 903
27207 VERNON CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de rénovation et mises en conformité du Musée Blanche Hoschedé-Monet
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité 6
4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes 11
6.3 - Visites sur site 11
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 12
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Renseignements complémentaires 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de rénovation et mises en conformité du Musée Blanche Hoschedé-Monet à Vernon (27).

Lieu(x) d'exécution :
Musée Blanche Hoschedé-Monet
12 rue du pont
27200 Vernon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	INSTALLATIONS DE CHANTIER GROS-OEUVRE - CURAGE
02	ETANCHEITE - CHARPENTE - COUVERTURE
03	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
04	AMENAGEMENTS INTERIEURS
05	ELECTRICITE – SSI
06	PLOMBERIE - CHAUFFAGE
07	AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

Lot(s)	Code principal	Description
01	45100000-8	Travaux de préparation de chantier
02	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	44115800-7	Aménagements intérieurs de bâtiment
05	45311200-2	Travaux d'installations électriques
06	45330000-9	Travaux de plomberie
07	45320000-6	Travaux d'isolation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement suivant :

OBLO CHOULET BEPIA A+ECO

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA INDUSTRIAL
39 rue Raymond Aron
76137 MONT SAINT AIGNAN

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
HAND, TH, SEI, LE, L, ATTAXES

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

APAVE NORD OUEST
2 RUE des mouettes
76130 Mont-saint-aignan

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur fond propre et des demandes de subventions sont en cours.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) commun et spécifique à chaque lots
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) spécifiques à chaque lots
- Liste de pièces du DCE
- Plan d'Installation de Chantier

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

https://marchespublics.eure.fr.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du service Commande Publique et Achat au 02.76.48.01.66 ou par mail à marchespublics@sna.vernon27.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, dans ce cas les candidats sont tenus d'indiquer les numéro et objet de la consultation à laquelle ils ont candidatés.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
LOT 2 Qualibat 3193 - Couverture du patrimoine ancien Qualibat 2392 - Restauration de charpente du patrimoine ancien	Non

Libellés	Signature
LOT 3 Qualibat 4392 - Restauration des menuiseries du patrimoine Qualibat 3552 – Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité confirmée) Qualibat 3522 – Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée)	Non
LOT 4 Qualibat 4323 - Fabrication et pose de menuiserie en bois Qualibat 4113 – Plâtrerie (technicité supérieure)	Non
LOT 5 Certificat Qualifelec comprenant les éléments suivants: - MGTI : Moyen Gros Tertiaire Industrie - CFMGTI2 : CFMGTI - indice 2 - ATC : Autocontrôle - EC : Ensembles Complexes - ET : Etudes - MGTI.2 : Classe 2 (de 4 à 8 exécutants)	Non
LOT 6 Qualibat 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Qualibat 5212 - Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Qualibat 5321 - Installation de désenfumage naturel	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comportant notamment les éléments suivants pour l'ensemble des lots : - La liste du personnel dédiés à l'exécution du marché avec la transmission de leur titre d'étude professionnels, leurs qualifications et de leurs expériences sur des chantiers de réalisation d'ouvrage similaires ainsi que l'organigramme détaillé ; - La liste des moyens matériels dédiés au chantier avec ceux disponibles en atelier et ceux mis en place sur le chantier - La méthodologie d'intervention aux divers stades du chantier ; - La méthodologie d'exécution des travaux avec les contraintes identifiées ; - La description de l'appréciation du chantier vis-à-vis du site et de ses abords urbains avec les mesures visant à la réduction des nuisances pour le voisinage, les mesures propres à la tenue d'un chantier en milieu urbain calme, les mesures en faveur de la sécurité des usagers, les mesures d'hygiène et de sécurité mise en œuvre pour la sécurité des techniciens.	Non

- La coordination des différentes interventions des autres corps d'état ; - Transmission d'un planning de chantier détaillé par tâches, avec équipe dévolue au chantier (détail du calendrier prévisionnel) respectant les délais et des contraintes du projet, avec une livraison fixée au 29/02/2028 avec les éventuelles propositions d'optimisation ; - L'approche environnementale du candidat dans le cadre de l'exécution du marché avec la production d'une note environnementale mentionnant : • la méthodologie de réemploi : pièces de charpente, méthodologie de dépose et réemploi des tuiles déposées, dépose, tri – sciage et repose de pavés et autres éléments d'aménagement extérieur, • la mention de recours à des filières locales notamment dans le traitement des déchets, • la gestion de ressources avec les moyens mis en œuvre pour réduire l'impact du chantier sur l'environnement urbain et naturel ; • la gestion circulaire et la valorisation des déchets avec la transmission du plan de gestion des déchets mentionnant les obligations réglementaires de tri à la source. - Les fiches techniques des matériaux propres à chaque lot et notamment : ➢ **Lot 02 :** - Tuiles plates à pureau brouillé de terre cuite format 16 x 24 cm, Gamme MILLENIUM des Etablissements EDILIANS ou techniquement équivalent ; - Bois de structure pour les poteaux du sas, les chevrons du sas et de la galerie, les pannes et chevrons de la Maison Fuseley, les charpentes des lucarnes ; - Couvertures et façades en zinc ; ➢ **Lot 04 :** - Eléments décoratifs en plâtre ou staff ; - Bois d'habillage et de menuiserie intérieure ; ➢ **LOT 05 :** le cahier de lustrerie selon CCTP ; ➢ **LOT 06 :** - Radiateurs et robinets thermostatiques ; - Appareils sanitaires et robinetteries ; - Unités intérieure et extérieure de climatisation	
L'attestation de visite	Non
Planning	Non
Note environnementale	Non

Les candidats sont invités à signer électroniquement leur offre.
La signature de l'acte d'engagement, emportant acceptation, sans aucune modification, de toutes les pièces constituant le DCE.
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les

sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.
Les candidats devront obligatoirement s'inscrire à l'une des sessions suivantes :
- jeudi 19 novembre 2026 à 14h
- lundi 23 novembre 2026 à14h
Le rendez-vous est fixé à l'adresse du musée soit :
Musée Blanche Hoschedé-Monet
12, rue du pont
27200 Vernon

Pour s'inscrire à l'une de ces visites, les candidats devront prendre contact au préalable auprès de :
Madame Natacha CERVO
Téléphone : 06 30 27 84 24
Courriel : ncervo@sna.vernon27.fr

Modalités de la visite :
- Pour des raisons de sécurité et de fluidité, le nombre de participants est strictement limité à deux (2) représentants par candidat.
- Le port des équipements de protection individuelle (EPI) réglementaires est obligatoire durant la visite (notamment pour l'accès à la Maison Fuseley).

Le candidat devra fournir dans son offre le justificatif de visite joint au dossier de consultation afin d'attester sa parfaite connaissance des lieux. Le candidat est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.
L'attention des candidats est attirée sur les éléments suivants :
- Pour toutes questions, il sera demandé aux candidats de les formuler sur la plateforme « https://marchespublics.eure.fr », après la visite. Pas de réponse durant la visite.
- Les réponses seront transmises par écrit à toutes les personnes étant enregistrées sur la plateforme « https://marchespublics.eure.fr ».

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (Clé USB) ou sur support papier.
Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Seine Normandie Agglomération
Service Commande Publique
12 rue de la mare à Jouy
27120 DOUAINS

Sur l'enveloppe de transmission, le candidat précisera les informations suivantes :

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Nom du candidat :
Offre pour le marché :
2026/027 - Travaux de rénovation et mises en conformité du Musée Blanche Hoschedé-Monet
Lot n°XXXX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Dans le cas d'un pli électronique dont les pièces ne seraient pas signées, il sera exigé une signature. Celle-ci pourra être électronique ou manuscrite pour la notification du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères de sélection des candidatures sont :
- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour l'ensemble des lots:

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
1.1-Qualité de l'organisation des moyens humains et des moyens matériels dédiés à l'exécution du marché	*20.0*
1.2-Qualité de la méthodologie de travail avec la prise en compte des contraintes du site et du projet	*20.0*
1.3-Qualité du planning transmis au regard du respect des délais d'exécution imposé	*15.0*
2-Prix	40.0
3-Valeur environnementale	5.0

Modalités d'évaluation du critère prix :
Prix résultant de la DPGF

Le prix des prestations sera apprécié au regard des prix forfaitaires indiqués à la DPGF.

La méthode d'attribution des points est la suivante :

Note de l'offre = pondération * (prix de l'offre la moins élevée / prix de l'offre à noter)
(hors offre anormalement basse)

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Modalités d'évaluation du critère valeur technique et performance environnementale:

Le critère valeur technique sera jugé sur la qualité de la présentation du mémoire organisé selon les points décrits ci-dessus et devra être personnalisé à l'opération. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation de ses sous-critères.

Pour chaque sous critères, les modalités de notation seront les suivantes :

0% Non précisé
25% Insuffisant
50% Partiellement suffisant
75% Satisfaisant
100% Très satisfaisant

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, la ville de Vernon se laisse le droit de procéder à une négociation écrite ou lors d'une audition avec tous les candidats ayant remis une offre. Toutefois, la ville de Vernon se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.
En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par voie électronique (courriel) via la plateforme de dématérialisation : https://marchespublics.eure.fr.

La négociation pourra porter sur les propositions techniques et financières des candidats.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Après examen des offres ainsi négociées, un classement final sera établi conformément aux critères de sélection sus-décrits.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.eure.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 0232081270
Télécopie : 0232081271
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr